

Compte rendu du Conseil Municipal 9 décembre 2015

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, Mr MATHELIN Christophe, Mr LELY Jean-Christophe, Mme CROZET Josiane, Mme LAURENT Ginette, Mr TRUCHET Jean Pierre, Mme MUGUET Angélique

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour des déclassements chemins → en enquête publique pour la régularisation des chemins et deux décisions modificatives

Le conseil municipal donne son accord.

➤ Approbation du compte rendu du 27 octobre 2015

➤ Shéma Départemental de Coopération Intercommunale

Pour faire suite aux différentes discussions déjà abordées lors des précédents conseils municipaux, Mme le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil doit se prononcer avant le 15 décembre 2015 sur la proposition de Mr le Préfet. Elle présente aussi un projet réfléchi avec les communautés de communes de Val d'Aix et Isable, Pays d'Urfé, Balbigny et Copley, Cette nouvelle communauté de communes se nommerait « Loire et Monts communautés ». Un comparatif avec l'intégration à Roannais Agglomération est aussi présenté. Après discussions, les deux propositions sont soumises au vote :

- | | | |
|---|----------|------------|
| - Proposition de Mr le Préfet | Pour : 2 | Contre : 9 |
| - Proposition à 4 communautés de communes | Pour : 9 | Contre : 2 |

Le conseil décide de valider la proposition faite par les quatre communautés de communes de fusionner ensemble et de rejeter la proposition faite par M. le Préfet.

➤ Composition du conseil communautaire

Suite à la démission du maire de Vendranges, il faut valider la composition du conseil communautaire obtenue selon la règle « dite de l'accord local ». Sans cet accord, les communes de Lay, Fourneaux, Neaux, Pradines et St Victor sur Rhins verraient leur représentation diminuée d'un siège. La répartition, issue de cet accord semble donner satisfaction dans l'équilibre des débats et la représentativité au sein du conseil communautaire.

Le conseil approuve la proposition d'accord local à l'unanimité.

➤ Siel la Fontaine

M. Laurent BISSUEL nous présente le nouveau devis établi par le Siel pour l'éclairage de la Fontaine. Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder au changement de l'éclairage pour des lanternes leds d'un montant de 5 885 € TTC, (2 599 € restant à charge pour la commune).

➤ Point sur les subventions

Madame le maire fait le point sur les subventions communales. Sur présentation du bilan, les versements de ces dernières vont être effectués cette fin d'année.

Suite à un problème informatique, la subvention accordée au club du 3^{ème} âge n'apparaît pas le budget général pourtant actée lors du compte rendu du 31 mars 2015.

Le conseil municipal valide la subvention de 100 € pour le club du 3^{ème} âge.

➤ **Déclassement chemins et enquête publique**

Suite à la rencontre avec le commissaire enquêteur, M. Noël Laurent, il faut aussi intégrer les chemins faisant l'objet d'une régularisation entreprise avec les propriétaires. Les chemins concernés sont : Le Fay – Le Truchet – le Chizallet – Champamont – Le Pin Bouchain. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'intégrer ces chemins dans l'enquête publique. L'enquête publique se déroulera du 5 au 20 janvier 2016 sur la commune.

➤ **Décisions modificatives**

Madame le maire rappelle au conseil municipal que 600 € avait été budgétisé pour les cautions. Suite au départ de 2 locataires, il faut passer une décision modificative d'un montant de 100 €.

Elle propose :

- 100 € du compte 2315 opération113 (entrée de bourg)
- + 100 € pour le compte 165 (caution)

Le conseil accepte à l'unanimité.

De même, elle fait part au conseil municipal d'un dégrèvement de 322 € perçu pour les jeunes agriculteurs et qu'il est nécessaire de passer une écriture afin d'enregistrer le dégrèvement. Elle propose :

- 322 € du compte 60622 (carburant)
- + 322 € au compte 7391171 (dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs)

Le conseil accepte à l'unanimité

➤ **Questions diverses**

- Les dates du samedi 12 et 13 décembre sont proposées pour la décoration du bourg.
- Inauguration du défibrillateur prévue le 16 janvier 2016
- Petit Malécazien

Suite à peu de mobilisation et pas de proposition pour étoffer le petit malécazien, la question du nombre de parution dans l'année est soulevée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.